

Le Boulonnais solidaire - Inondations

Dans les cadre des circonstances exceptionnelles liées aux crues, un élan de solidarité s'est manifesté sur le territoire boulonnais. Afin de coordonner l'action au profit des habitants sinistrés dans les communes les plus touchées par les inondations une cagnotte a été créée au Crédit Municipal.

Vous souhaitez faire un don au profit des habitants du boulonnais sinistrés par les inondations ?

Une cagnotte solidaire a été lancée pour aider les habitants sinistrés par les inondations. En fonction des besoins identifiés sur les communes les fonds serviront à aider et accompagner les habitants qui se retrouvent aujourd'hui dans la plus grande précarité.

Plusieurs moyens pour faire un don :

➤ **Par virement sur le compte BS inondations boulonnais**

Intitulé du compte : ASSO BS INONDATIONS BOULONNAIS

IBAN : FR76 1617 0620 1600 2104 9030 119

BIC : CMUBFR21XXX

➤ **Par chèque au Crédit Municipal (voie postale ou dépôt)**

à l'ordre de "BS inondations boulonnais"

Crédit Municipal de Boulogne-sur-Mer 2 place Jean Febvay 62200 Boulogne-sur-Mer

➤ **En espèce par dépôt au Crédit Municipal**

Sous enveloppe, à l'attention de "BS inondations boulonnais" en indiquant vos nom, prénom et adresse

ÉPISODE DE CRUES EXCEPTIONNELLES

Le dispositif d'activité partielle adapté pour accompagner les entreprises sinistrées.

Depuis la fin du mois d'octobre 2023, les départements du Pas-de-Calais et du Nord sont touchés par des inondations de caractère exceptionnel, tant par leur durée que par leur intensité. Dans ce cadre, l'activité de nombreuses entreprises est affectée, directement ou indirectement, par les inondations. L'Etat est pleinement mobilisé pour accompagner ces entreprises. Ainsi, au regard de la gravité des conséquences de ces intempéries pour l'activité économique, les entreprises contraintes de réduire ou de suspendre temporairement leur activité pourront mobiliser le dispositif d'activité partielle dans les conditions précisées ci-dessous

<https://www.agglo-boulonnais.fr/votre-agglo/le-boulonnais-solidaire-inondations?>


Nouveau dispositif ! LE MICRO CRÉDIT INONDATIONS

Alors que les fêtes de fin d'année approchent, il est d'autant plus essentiel de faire montre de solidarité. Solidarité envers nos populations qui ont été durement touchées par les inondations récentes. Après avoir lancé **la cagnotte "Le Boulonnais Solidaire"** permettant de faire un don au profit des habitants sinistrés, la Communauté d'agglomération du Boulonnais a décidé de mettre en place avec le Crédit Municipal, notre banque Sociale et Solidaire, un micro-Crédit a taux Zéro puisque les intérêts seront pris en charge par la CAB.


- Pour Les habitants sinistrés des 17 communes de l'agglomération boulonnaise reconnues en catastrophe naturelle. (Baincthun, Boulogne-sur-Mer, Condette, Conteville, Dannes, Echinghen, Hesdigneul, Isques, Nesles, Neufchâtel-Hardelot, Outreau, Pernes, Pittefaux, Saint-Etienne-au-Mont, Saint-Léonard, Saint-Martin-Boulogne, Wimille)
- Un prêt de 5 000€ maximum à taux zéro et sans condition de ressources. (Intérêts pris en charge par la CAB)
- Pour financer le remplacement des biens de première nécessité, de la vie courante (électroménager, mobilier, moyen de locomotion, ...) ou des travaux.
- 07 64 16 88 49 -
micro-credit-inondations@agglo-boulonnais.fr

 (<https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais>)

 (<https://twitter.com/aggloboulonnais>)

 (<https://www.youtube.com/c/aggloboulogne>)

 (<http://instagram.com/aggloboulonnais>)

 (<https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-agglom%C3%A9ration-du-boulonnais/>)

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU BOULONNAIS**

1, bd du Bassin Napoléon
BP 755
62321 Boulogne-sur-Mer
Tel : 03 21 10 36 36

 **NOUS
CONTACTER**

LETTRE D'INFORMATION

Votre courriel:

Saisir une adresse e-mail valide

✓ **JE M'INSCRIS**

[> ARCHIVES](#) [> DÉSINSCRIPTION](#)

- [> PLAN DU SITE](#)
- [> MARCHÉS PUBLICS](#)
- [> ACCESSIBILITÉ](#)
- [> MENTIONS LÉGALES](#)
- [> PROTECTION DES DONNÉES](#)
- [> OFFRES D'EMPLOI](#)
- [> GESTION DES COOKIES](#)